

adopté le

**SÉNAT**

9 novembre 1982

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification d'une Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 512 (1981-1982) et 37 (1982-1983).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, faite à Paris, le 14 novembre 1970, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 novembre 1982.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) Nota. — Voir le document annexé au n° 512 (1981-1982), Sénat.